Extension du cimetière de Garges

Le cimetière de Garges

Avant 2024:

4 800 emplacements dont 100 en espace cinéraire.

Grâce à l'agrandissement de 2024 :

706 emplacements supplémentaires ont été créés.

Le cimetière permet l'inhumation de cercueils, le dépôt d'urnes dans des cases de columbarium ou dans des concessions, le scellement d'urnes sur monument, la dispersion de cendres au jardin du souvenir, l'inhumation dans des carrés confessionnels selon la place disponible.

Le contexte de l'agrandissement

La ville a vu son nombre d'emplacements disponibles dans le cimetière considérablement diminuer à la suite de la crise COVID (2020-2021). Certaines communautés n'avaient pas la possibilité de rapatrier les corps durant cette période et le nombre d'inhumations a été 3 fois supérieur à la normale sur cette période.





Lexique pour tout comprendre:

L'espace cinéraire est destiné au défunt ayant souhaité la crémation. C'est un lieu où les urnes peuvent être déposées et où les cendres sont dispersées.

Le colombarium est une construction destinée à recevoir collectivement les urnes funéraires et qui permet aux familles de matérialiser le lieu où leur défunt repose.

Le principe est similaire à l'enfeu, sauf qu'il s'agit ici d'urnes contenant les cendres des défunts et non de cercueils.

Le jardin du souvenir est un espace dédié à la dispersion des cendres des défunts. Il est conçu pour que les cendres qui y sont dispersées puissent s'écouler dans un réceptacle commun. À l'entrée du jardin des souvenirs on trouve une stèle qui identifie et matérialise le lieu de recueillement des familles.









